

APRÈS ART. UNIQUE

N° CD49

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

---

### MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Tombé

### SOUS-AMENDEMENT

N ° CD49

présenté par  
M. Meurin

à l'amendement n° CD|42 de Mme Belluco

-----

### APRÈS L'ARTICLE UNIQUE

Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« pour les projets en cours de construction ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur l'autorisation de construction pour les projets en cours de construction, ce qui est contraire aux principes de non rétroactivité de la loi, de sécurité juridique et de confiance légitime.